

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1078

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« déclaration auprès »

le mot :

« autorisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de l'impact de ces alinéas 4, 5 et 6 qui reviennent à autoriser la création de gamètes artificiels à partir de cellules souches pluripotentes induites, cet amendement vous propose de passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation.